Que penser…

…des écoles et de l'enseignement confessionnels ?

Olivier Maulini
Université de Genève
Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

2019

La série « Que penser… ? *» s'adresse à des personnes intéressées par les questions pédagogiques hors du cercle des professionnels. Chaque thème est traité à l'occasion d'une demande formulée par un.e journaliste ou un autre relais d'opinion, et sous la forme d'un texte bref répondant à quelques questions clefs. L'intention de la série est de résumer les résultats de la recherche en conciliant complexité des enjeux et simplicité du propos.*

Quelle histoire ?

Dans la plupart des pays du monde, les écoles et l'enseignement général peuvent dépendre des pouvoirs publics d'un côté, d'initiatives et de ressources privées (subventionnées ou non) de l'autre. En Occident, le secteur privé a longtemps été l'apanage presque exclusif de l'Église, catholique ou protestante. Au 16e siècle, Luther plaida pour l'instruction des croyants afin de leur donner directement accès au texte sacré et les libérer ainsi de la tutelle du clergé. La Contre-Réforme lui répliqua par la création des collèges de Jésuites (pour la formation des élites) et celle des petites écoles chrétiennes (pour l'enseignement des rudiments aux enfants du peuple). Au 19e siècle, l'émergence des États laïcs fut intimement liée à celle de l'instruction gratuite puis obligatoire, sous le contrôle d'autorités sécularisées souhaitant contrebalancer (et parfois supplanter) l'influence ecclésiastique. Le contrôle de l'éducation étant partout assimilé à celui des esprits et des âmes, les pouvoirs temporels et spirituels se disputèrent plus ou moins vivement (et tardivement) le droit d'agir et de légiférer dans ce domaine. En France, la loi Falloux de 1850 trouva un arbitrage en distinguant l'enseignement public (géré par les communes, les départements et l'État) et l'enseignement privé (dit « libre », mais essentiellement gouverné par le clergé catholique), la République chapeautant et inspectant l'ensemble. Depuis, et malgré de nombreux soubresauts politiques (la démission du premier ministre et du ministre de l'éducation nationale après le retrait tumultueux de leur projet de « grand service public unifié et laïque de l'éducation nationale » en 1984), ce compromis a duré. La liberté de l'enseignement est un principe démocratique, y compris pour autoriser l'instruction en famille sous condition du respect supervisé de la loi et/ou des objectifs des programmes officiels. Aujourd'hui, plus de deux millions d'élèves (un jeune sur cinq) sont gratuitement scolarisés (ou presque) dans l'un des 9'000 établissements français d'enseignement catholique ; 30'000 le sont dans 300 écoles juives ; 2'000 dans une vingtaine d'écoles musulmanes. Les affrontements idéologiques de jadis ont peu à peu laissé la place à des choix calculés, des stratégies pragmatiques d'optimisation des gains sur le « marché scolaire », chaque secteur pouvant servir de recours à un échec ou à un conflit vécu dans

l'autre. Les enquêtes montrent d'ailleurs qu'au moins 60% des écoles catholiques françaises sont aujourd'hui déchristianisées. L'instruction religieuse y est rarement obligatoire, souvent remplacée par une catéchèse elle-même facultative. En 2006, 100% des professeurs et 97% des directeurs d'établissements étaient laïcs, contre respectivement 88% et 20 seulement % en 1974. La religion des élèves n'est presque nulle part un critère *sine qua non* d'admission. La France garantit le libre accès aux écoles privées sous contrat, en finançant en particulier le recrutement de leurs enseignants. Dans d'autres pays (par exemple la Suisse), la liberté de choix est relative puisque les familles doivent assumer elles-mêmes la totalité des frais d'écolage. Dans un canton-ville comme Genève, cela n'empêche pas les écoles privées (confessionnelles ou non) d'accueillir 16.5% des élèves du primaire, 18.5% de ceux du secondaire inférieur et 11% du secondaire général supérieur. Seuls 6% suivent un cursus « à sensibilité religieuse » (chiffre en légère croissance), contre 70% (chiffre stable) inscrits dans des programmes étrangers et 11% dans des écoles à « pédagogique spécifique » (Montessori, Freinet, Steiner, etc. en forte croissance). La contrainte économique a bien sûr un impact sur la fréquentation et le fonctionnement des établissements : ni les publics d'élèves, ni les conditions de travail, ni les résultats ne peuvent être homogènes dans ces conditions.

Quel public ?

Pendant longtemps, les parents ont choisi l'enseignement confessionnel pour des motifs religieux : l'école de leurs enfants concordait avec leur foi et prolongeait l'éducation domestique. Aujourd'hui, les enquêtes montrent que 10% à peine des familles tiennent compte de ce critère. Leurs motivations relèvent plutôt d'une série de facteurs prosaïques : un attachement à une tradition ; la réputation actuelle de l'établissement ; ses bons résultats, réels ou supposés ; l'ordre et le calme qu'on lui attribue ; la cohésion et la qualité de l'encadrement ; son souci de la socialisation et de l'éducation des élèves (au-delà de leur instruction) ; la disponibilité des personnels ; le sentiment de sécurité et de confiance qui découle des « valeurs chrétiennes » affichées. En Suisse, un établissement aujourd'hui laïc mais fondé par des Pères dominicains puis dirigé par des Chanoines affirme ains que, « à l'origine école privée catholique, nous avons hérité de notre passé un système de valeurs et un sens du respect, culture encore très prégnante qui nous distingue des autres écoles privées et qui confère à nos élèves un atout pour leur avenir, tant au plan social que professionnel ». Selon leurs propres termes, les usagers (devenus « clients ») valorisent l'existence de ce genre de « projet éducatif », de « communauté éducative », d'« école qui rassure ». Par contraste, l'école publique peut sembler moins protégée et moins protectrice, plus exposée aux tensions culturelles et sociales. Ce sentiment domine tant que tout se passe bien, le secteur *a priori* le moins attirant offrant une option de repli. Les chiffres montrent surtout qu'environ un tiers des élèves et la moitié des familles françaises font au moins un passage chez l'un ou l'autre prestataire au cours de la scolarité. Les chercheurs appellent cela l'« effet zapping », deux fois plus intense d'ailleurs dans le privé. La répartition des inscrits par secteur reste globalement la même depuis trente ans : c'est le nombre des transferts entre les deux qui a régulièrement augmenté. En 2006, seuls 6% des élèves avaient ainsi effectué toutes leurs classes dans l'enseignement catholique (pour 50% ayant passé par lui au moins une année). Sans surprise,

les milieux les mieux informés prennent des initiative plus sélectives et documentées que les autres, ce qui peut aboutir à des inégalités de composition des publics : en 2011 à Rennes, une étude a par exemple montré que les écoles privées accueillaient environ 20% d'élèves issus des classes populaires, les écoles publiques, 32%. Même si l'enseignement confessionnel s'est peu à peu désenclavé et banalisé, l'égalité des chances se trouve par endroits affectée.

Quels effets ?

Si les programmes et le profil des enseignants sont de plus en plus comparables entre les différents secteurs, observe-t-on des écarts dans ce que les élèves y apprennent finalement ? Quel que soit l'endroit, la recherche montre quatre tendances majeures : 1. Les jeunes scolarisés en contexte confessionnel réussissent mieux aux examens et bénéficient de meilleurs débouchés que ceux du public. 2. Cet avantage n'est pas d'abord dû aux écoles et à leur pédagogie, mais à un « effet recrutement » qui regroupe au même endroit les meilleurs élèves et les parents intervenant le plus activement dans leur orientation. 3. À profil identique, les élèves de milieu populaire réussissent tout de même mieux dans le secteur privé, parce qu'un « effet composition » les immerge dans des classes qui les poussent vers l'avant (le redoublement y est plus faible que dans le public au degré primaire, puis plus fort au degré secondaire). 4. Ce phénomène explique finalement un paradoxe : les écoles confessionnelles resserrent les écarts en leur sein, tout en favorisant une ségrégation territoriale. Ce sont les élèves les moins bons et les plus âgés qui se replient d'abord vers l'école publique. Une récente étude canadienne a elle aussi conclu qu'« à l'âge de 15 ans, les élèves des écoles secondaires privées obtenaient des résultats significativement supérieurs à ceux des élèves des écoles secondaires publiques et, à l'âge de 23 ans, ils avaient atteint de plus hauts niveaux de scolarité ; cependant, les élèves qui fréquentaient des écoles secondaires privées étaient plus susceptibles de présenter des caractéristiques socioéconomiques positivement associées au succès scolaire et d'avoir des pairs dont les parents avaient fait des études universitaires ; les ressources et pratiques des écoles avaient peu ou pas d'impact sur les différences entre les résultats scolaires ». On pourrait résumer la situation en disant qu'il est stratégiquement avantageux de rejoindre les établissements les plus homogènes, mais que la somme des rationalités situées produit un effet global de fragmentation dont chaque citoyen peut par ailleurs déplorer les coûts pour la société.

Quel avenir ?

En contexte de crise économique et identitaire, les religions peuvent être présentées et perçues comme autant de repères (ou de repaires…) plus ou moins réconfortants : les communautés intégristes érigent leurs dogmes en bastions symboliques ; les consommateurs agnostiques relativisent au contraire chaque raison sociale tant que le produit proposé est de qualité. L'individualisme contemporain s'étend aux croyances et aux valeurs de préférence, ce qui peut donner aux religions le statut ambigu d'avantage compétitif dans la course aux diplômes et aux bonnes situations. Réformer du haut l'offre éducative est politiquement risqué et donne

le champ libre aux évolutions souterraines de la demande, plus discrètes et plus lentes, moins perceptibles mais plus influentes à la longue. Par exemple, les élèves et leurs familles se sentent de moins en moins attachés à un secteur donné, mais les enseignants eux-mêmes se veulent de plus en plus libres de le choisir en fonction des commodités. Une tension peut donc traverser les établissements concernés, entre ancrage identitaire et flexibilité du marché. Il faut arrondir les angles pour séduire, mais quand les listes d'attente s'allongent, la tentation peut grandir de (re)devenir plus sélectif et profilé. Est-ce l'indice d'une régulation finalement fonctionnelle, ou de la disparition progressive d'un partage des tâches désormais dépassé ? Peut-être les deux choses à la fois, ce qui destinerait le *statu quo* à durer.

En savoir plus :

Poucet, B. (2012) *L'enseignement privé en France*. Paris : PUF (Que sais-je ?).

Frenette, M. & Ping Ching, W. C. (2015). D'où proviennent les différences entre les résultats scolaires des élèves des écoles secondaires publiques et ceux des élèves des écoles secondaires privées ? *Statistiques Canada-Document de recherche n°367*. URL : http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2015367-fra.htm